

CAMPAGNE DE DÉCLARATION 2021

Le calendrier des dates limites de dépôt des déclarations annuelles de **revenus 2020 et d'IFI 2021** est désormais connu.

Comme chaque année, ce calendrier varie selon le département de résidence et les modalités de dépôt de la déclaration (formulaires papiers ou par voie dématérialisée) :

DÉCLARATIONS DÉPOSÉES AU FORMAT PAPIER

Jeudi 20 mai 2021 ▶ déclarations au format papier (quel que soit le lieu de résidence)

DÉCLARATIONS DÉPOSÉES PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉES

Mercredi 26 mai 2021 ▶ résidents à l'étranger et résidents des départements 1 à 19

Mardi 1^{er} juin 2021 ▶ résidents des départements 20 à 54

Mardi 8 juin 2021 ▶ résidents des départements 55 à 976 (dont Ile de France)

À noter que les tiers déclarants (avocats fiscalistes, experts comptables...) utilisant un logiciel leur permettant d'adresser les déclarations de leurs clients au format EDI pourraient bénéficier d'un délai complémentaire comme ce fut le cas les années précédentes



Sevestre & Associés

71 avenue Marceau 75116 PARIS

T. 33 (0)1 53 57 90 10

info@sevestre-associes.com

www.sevestre-associes.com